OUTREAU

DES ENFANTS VICTIMES CONDAMNÉ·ES AU SILENCE

TEXTE **Audrey Guiller**

Journaliste indépendante à Rennes, elle travaille pour Mediapart, *Ouest France*, le Media social. Elle a coécrit *Le Viol, un crime presque ordinaire* (Le Cherche-Midi, 2011) et signé *Emprisonnées* (Libertalia, 2024).

Désastre judiciaire et médiatique, l'affaire d'Outreau (1996-2015) est l'exemple à ne pas suivre, celui que l'on cite dans les facs de droit et les écoles de journalisme : des hommes et des femmes accusé·es du pire, pour la majorité emprisonné·es à tort et finalement acquitté·es. À l'issue de trois procès, quatre personnes – sur les dix-sept accusé·es – sont condamnées. Mais un fiasco peut en cacher un autre. Car Outreau est d'abord une histoire de violences sexuelles sur mineur·es. Des enfants dont les récits ont été balayés, alors que douze ont été reconnu·es victimes. Plus grave encore : la méfiance envers leur parole a par la suite été érigée en système.

À l'issue du procès en appel devant la cour d'assises de Paris, le 1er décembre 2005, cinq des hommes et une femme qui viennent d'être acquitté·es de viols et agressions sexuelles sur mineur·es posent avec leurs avocat·es. Les enfants sont les grand·es oublié·es de la mémoire de l'affaire d'Outreau.
FRANCK PREVEL / REUTERS

Le 4 mai 2004, la salle de la cour d'assises de Saint-Omer (Pas-de-Calais) est trop petite pour ce qui va s'y jouer. Les lieux, exigus, ont été réorganisés à la hâte : les adultes accusé·es de violences sexuelles sur mineur·es (et leur armée d'avocat·es) sont installé·es aux premiers rangs. Les journalistes occupent les places derrière. Et les enfants victimes ? Dans le box des accusé·es. Une confusion glaçante, à l'image d'une audience dans laquelle la parole des enfants, au lieu d'être entendue, sera sans cesse renvoyée du côté du soupçon.

Quatre ans plus tôt, à Outreau (Pas-de-Calais), trois enfants du couple formé par Myriam Badaoui et Thierry Delay sont confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Boulogne-sur-Mer, à la demande de leur mère. L'aîné est déjà placé. Dans les semaines qui suivent, des mots surgissent : les enfants racontent que leurs parents leur *« font des manières »*. Ils disent les agressions sexuelles, les viols, mettent en cause d'autres adultes et affirment ne pas être les seules victimes. Une enquête judiciaire est ouverte. À son terme, dix-sept adultes sont renvoyé·es devant les assises, accusé·es par Myriam Badaoui et dix-huit enfants. Le premier procès d'Outreau commence et il va bouleverser le pays.

Son épilogue ? *« De mémoire, quatre enfants ont été reconnus victimes »*, réfléchit la journaliste Sophie Bouniot, qui couvrait alors l'affaire pour le quotidien *L'Humanité*. Elle est loin d'être la seule à se tromper, car l'histoire a perdu les enfants en route. En réalité, ils et elles sont

« Nous, les journalistes, on a perdu pied. Les monstres sont devenus des icônes. Il fallait réhabiliter tout le monde, sans nuance, au mépris de ce qu'avaient vécu les enfants. »

Sophie Bouniot, chroniqueuse judiciaire à *L'Humanité* lors du procès d'Outreau

douze : Amanda, Corentin, Dylan, Malvina, Jonathan, David, Aurore, Maxime, Dimitri, Chérif, Jean-Marie et Freddy, âgé·es de 9 à 18 ans en 2004. Tous·tes déclaré·es victimes de viols ou d'agressions sexuelles à l'issue de trois procès : Saint-Omer en 2004, Paris en 2005, Rennes en 2015. « *Quand on sait combien il est difficile pour les victimes de violences sexuelles d'être reconnues par la justice, ce n'est pas rien* », souligne Nathalie Mathieu, ex-coprésidente de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles (Ciivise). La reconnaissance de ces enfants victimes s'est pourtant évaporée derrière l'acquittement, en première instance ou en appel de treize adultes – sur dix-sept. Seul·es Thierry Delay, Myriam Badaoui et leurs voisin·es de palier, David Delplanque et Aurélie Grenon, sont condamné·es. « *Ce que le grand public a retenu, c'est que les enfants étaient coupables car ils avaient envoyé à tort des adultes en prison*, poursuit Nathalie Mathieu. *Et aujourd'hui encore, cette idée d'une parole empoisonnée de l'enfant continue à infuser.* »

1. Marie-Christine Gryson-Dejehansart a fait partie des premier·es psychologues ayant expertisé les enfants avant de quitter le procès. Doutant de « *l'impartialité et de l'indépendance* » de l'experte, le président des assises a mandaté d'autres expert·es.

UNE ENQUÊTE CHAOTIQUE

Tout commence dans un bureau du tribunal de Boulogne-sur-Mer. Nous sommes en février 2001, le jeune juge d'instruction Fabrice Burgaud hérite d'un dossier hors norme. « *C'était l'une des premières fois qu'autant d'enfants s'exprimaient devant des enquêteurs* », se remémore Olivier Rangeon, avocat de l'un des accusé·es. Au départ, la justice les écoute. Sept expert·es, psychologues et psychiatres, s'accordent pour valider leur parole. « *Plus de quarante indices victimologiques étaient présents dans les récits et les tests des enfants* », retrace Marie-Christine Gryson-Dejehansart, psychologue clinicienne qui a expertisé dix-sept d'entre elles et eux[1]. Leurs déclarations recoupent celles de personnes mises en cause, qui s'accusent mutuellement. Mais les auditions sont approximatives, les locaux inadaptés et les enquêteur·ices peu préparé·es. Des enfants sont interrogés jusqu'à sept reprises. Les questions sont souvent suggestives et orientées.

Le 6 mars 2001, seize enfants sont convoqués en même temps au commissariat. « *C'était surréaliste*, raconte Éric Dussart, grand reporter couvrant le procès pour *La Voix du Nord*. *Les gamins étaient terrorisés. Et les flics, débordés, les engueulaient.* » Les plus jeunes ont à peine 4 ans et ont vu leurs parents être arrêté·es le matin même. « *Dans ces conditions, ils ont dit des choses vraies*, poursuit le journaliste, *et d'autres qui ne l'étaient pas, mais qui sont devenues des fondations du dossier judiciaire.* » Sur la centaine d'auditions menées, seules sept sont enregistrées en vidéo, comme le prévoit pourtant la loi. À Outreau, aucun·e magistrat·e ou presque ne les visionne. Et ce dysfonctionnement n'est pas isolé : une étude conduite en 2001 par le ministère de la Justice estimait que les vidéos enregistrées dans le cadre de violences sexuelles sur mineur·es étaient très rarement regardées par les magistrat·es.

À l'ouverture du procès en 2004, dans l'opinion publique et pour une immense partie de la presse, la chose est entendue : on va juger des monstres. Léon-Lef Forster, avocat de deux enfants Delay au procès de Rennes en 2015, se rappelle de journalistes « *terriblement à charge, qui pensaient tenir une affaire Dutroux française*[2] ». Et pour cause, le substitut du procureur lui-même a évoqué l'existence d'un probable réseau pédocriminel international. « *On a tous plongé*, convient Éric Dussart de *La Voix du Nord*. *On n'a pas respecté la présomption d'innocence.* » Mais au quinzième jour du procès, Myriam Badaoui crée la stupeur dans la salle d'audience. « *Rien n'est vrai, je suis une malade et une menteuse* » : tour à tour, en égrenant leurs noms, elle blanchit treize des accusé·es. Elle aura beau revenir de nouveau sur ses dires deux jours plus tard, le procès a basculé. « *Avec la pression médiatique, le président de la cour a perdu le contrôle des débats* », assure Me Olivier Rangeon. Les avocat·es de la défense s'engouffrent dans la brèche : désormais, les accusé·es se disculpent les un·es les autres. Une idée s'installe : le dossier ne reposerait que sur la parole douteuse des enfants, qui peut donc être remise en cause.

« LES ENFANTS SONT DEVENUS FOUS »

Dans leur box des accusé·es, les mineur·es ne sont assisté·es que de deux avocates, elles-mêmes épaulées par six autres conseils en retrait, qui représentent les associations de protection de l'enfance. En face : dix-neuf avocat·es défendent les accusé·es, dont l'imposant Éric Dupond-Moretti, surnommé l'Ogre du Nord ou Acquittator[3]. « *Tous ces avocats de la défense en robe noire… Le haka des All Blacks, c'est rien à côté !* », se souvient Pascale Pouille-Deldicque, avocate de Myriam Badaoui, dans le documentaire *Outreau, l'autre vérité* (Serge Garde, 2013, réédition Fabert, 2024). Face à ces ténors du barreau, les expert·es cité·es par les parties civiles et les avocates des enfants ne font pas le poids. « *Il nous était impossible de nous exprimer*, écrira plus tard la psychologue Marie-Christine Gryson-Dejehansart dans *Outreau, la vérité abusée* (Hugo Doc, 2009, réédition Fabert, 2024). *Rien de ce qu'on a apporté pour expliciter la parole des enfants n'a été pris en compte.* » À la barre, elles et ils sont malmené·es : « *Les avocats répétaient qu'il fallait que j'arrête mon cinéma* », écrit Chérif Delay, l'aîné du couple Delay-Badaoui, dans *Je suis debout* (Le Cherche-Midi, 2011). Le huis clos ayant été partiellement levé, des journalistes assistent aux auditions des enfants depuis une salle attenante. « *J'ai été choquée par la brutalité des avocats de la défense. Certains faisaient pleurer les enfants* », se remémore Sophie Bouniot de *L'Humanité*. Emmanuelle Osmont, qui défendait l'une des mis en cause, justifie encore

2. L'affaire Dutroux désigne, en Belgique, dans les années 1990, une série d'enlèvements, de viols et de meurtres de jeunes filles commis par Marc Dutroux, qui a bouleversé le pays et révélé de graves dysfonctionnements judiciaires.

3. L'avocat pénaliste a été garde des Sceaux de 2020 à 2024.

L'AFFAIRE D'OUTREAU EN QUELQUES DATES

1996
Les premiers viols, agressions et maltraitances sont commises sur plusieurs enfants à Outreau, dans le Pas-de-Calais.

2000
Trois enfants du couple Badaoui-Delay sont placés et dénoncent les viols et violences qu'ils ont subies chez eux. Une enquête judiciaire est ouverte.

2001
L'instruction du dossier est confiée au juge d'instruction Fabrice Burgaud, qui met en examen dix-sept adultes.

2004
Premier procès durant deux mois devant la cour d'assises de Saint-Omer. Quinze enfants sont reconnu·es victimes. Dix accusé·es sont condamné·es, sept sont acquitté·es.

2005
Procès en appel devant la cour d'assises de Paris de six des condamné·es : tous·tes sont acquittées.

2006
La justice civile accorde des indemnisations à douze enfants victimes. Une commission d'enquête parlementaire est créée pour comprendre les dysfonctionnements de la chaîne judiciaire, policière et sociale ayant conduit au désastre d'Outreau.

2015
À Rennes, un ultime procès se tient : Daniel Legrand est jugé seul, cette fois-ci pour les faits dont il est accusé alors qu'il était mineur. Il est à son tour acquitté.

aujourd'hui cette rudesse : *« Les enfants ne sont pas de petits êtres naïfs, ils ont leurs propres intérêts ou peuvent être influencés. »* L'avocat Léon-Lef Forster, du côté des parties civiles, n'excuse pas pour sa part ses confrères et consœurs : *« C'était habile, mais indigne. Le vécu et la crédibilité des enfants ont été gâchés. Et cette violence a contaminé les médias. »*

La confusion qui règne dans la salle d'audience renverse le récit médiatique. Après le revirement de Myriam Badaoui, *« nous, les journalistes, on a perdu pied »*, se souvient Sophie Bouniot. *Les monstres sont devenus des icônes. Il fallait réhabiliter tout le monde, sans nuance, au mépris de ce qu'avaient vécu les enfants »*. Éric Dussart de *La Voix du Nord* relativise : *« Ce n'était pas mépriser les enfants que de raconter les souffrances de gens qui ont fait de la taule pour rien. »* Reste que les accusé·es saturent l'espace médiatique. Et les enfants disparaissent. Partout, le procès fait la une. Face à des journalistes avides d'informations, la défense tient chaque jour des conférences de presse, sans la voix contradictoire du ministère public. La « chasse » aux innocent·es étouffe toute réflexion sur les violences sexuelles faites aux enfants.

À la fin du procès de Saint-Omer, sept adultes sont acquitté·es, dix sont condamné·es. Les six qui font appel seront tous·tes acquitté·es à Paris, en 2005. À peine un an après le premier procès, les enfants doivent de nouveau témoigner. Chérif Delay, fils aîné du couple Delay-Badaoui et victime présumée, raconte dans son livre : *« Les avocats de la défense […] me traitent de menteur, de mythomane, d'affabulateur… […] Je ressens l'hostilité de la salle archicomble derrière moi. La suite, je l'ai vécue comme pendant les viols. Dissocié. "Et telle personne, qu'est-ce qu'elle t'a fait ?" Et moi : "Je ne sais plus." »* Dans cette audition à huis clos, l'aîné des Delay rapporte que l'avocat général, Yves Jannier, se serait permis d'ironiser et d'aller jusqu'à lui demander s'il avait été *« violé par des Martiens »*. La défense martèle que les enfants ont fantasmé, que si on les avait écouté·es, on aurait mis tout Outreau en prison.

13 ADULTES
sur les 17 jugé·es ont été acquitté·es à l'issue des trois procès

Marie-Christine Gryson-Dejehansart ne nie pas que les enfants ont parfois *« perdu pied dans des récits incohérents »* : souvent, les victimes se taisent ou se rétractent. C'est banal. Cela ne veut pas dire qu'elles ne disent pas la vérité. *« L'enfant veut tout sauf avoir vécu ça*, décrypte la psychologue. *Si on lui en donne l'occasion, il est soulagé d'imaginer qu'il a rêvé. »* Un enfant peut aussi se tromper, comme n'importe quel témoin. *« Après un accident, les policiers s'arrachent souvent les cheveux tellement les témoins en font des récits différents*, explique Hélène Romano, docteure en psychopathologie et en droit privé, entendue au procès de Rennes en 2015. *Le stress et l'impact traumatique parasitent la mémoire et la restitution. »* Parce qu'il a eu très peur et très mal, un enfant agressé peut dénoncer un acte commis la nuit par un homme grand, alors que l'homme est petit et l'a agressé de jour. *« D'où l'importance d'analyser finement le contexte de la parole*, poursuit-elle. *Ce qui est violent avec Outreau, c'est qu'on a fait comme si les enfants avaient menti volontairement. »* Chérif Delay, lui, en est persuadé : *« Les adultes avaient besoin de détruire notre parole pour s'en tirer. »* Dans *Que Dieu ait pitié de nous* (Oh éditions, 2006), Dominique Wiel, prêtre ouvrier condamné puis acquitté en appel, demande aux enfants Delay d'avouer qu'ils ont menti et d'innocenter jusqu'à leurs parents. La justice a pourtant reconnu ces enfants victimes et leurs parents coupables.

Le 3 février 2010, à Orthez dans les Pyrénées-Atlantiques, un gendarme s'apprête à procéder à l'audition d'un·e mineur·e victime : les auditions sont filmées tandis que les victimes sont accueillies dans une salle adaptée de la gendarmerie, dite « salle Mélanie ».
ALAIN GUILHOT/DIVERGENCE

APRÈS LE VACARME, LES SILENCES

Un an après l'acquittement général de 2005, une commission parlementaire s'est penchée sur les ratés d'Outreau. Elle a notamment pointé les failles dans la manière de recueillir la parole des enfants, sans qu'aucune réforme concrète ne s'ensuive. Il faudra du temps et l'obstination de quelques professionnel·les pour que les choses commencent à bouger. *« Il y a eu beaucoup de progrès dans les textes »*, relate Hélène Romano. Des protocoles encadrant les auditions d'enfants victimes pour les rendre plus protectrices, structurées et adaptées à leur âge, tels que les « salles Mélanie » ou le protocole NICHD (créé par le National Institute of Child Health and Human Development aux États-Unis) ont amélioré ces auditions : des salles plus accueillantes, des entretiens filmés, conçus pour éviter les biais et limiter le traumatisme. Davantage d'officier·es de police judiciaire et de gendarmerie sont formé·es au recueil spécifique de la parole de l'enfant. Un·e avocat·e accompagne désormais l'enfant pendant l'instruction. *« Aujourd'hui, il existe au moins une unité d'accueil pédiatrique enfance en danger par département*[4], ajoute Emmanuelle Piet, présidente du Collectif féministe contre le viol (CFCV). *Et, depuis 2021, toute relation sexuelle entre un adulte et un enfant de moins de 15 ans est automatiquement qualifiée de viol. Cela protège les enfants. »*

« Aucun juge ne veut vivre le calvaire de Burgaud. Alors on dit que les enfants carencés mentent et sont dangereux pour les adultes. »

Emmanuelle Piet, du Collectif français contre le viol (CFCV)

Cependant, les quelque 300 « salles Mélanie » existant aujourd'hui en France ne sont pas suffisantes, la formation au protocole NICHD ne fait toujours pas partie de la formation initiale des policier·es et des gendarmes, et les psychologues restent absent·es des auditions. La justice *« continue à manquer cruellement de rigueur scientifique sur le recueil de la parole des enfants »*, déplore Me Léon Lef-Forster. *« Mais les expertises psychologiques sont mieux réalisées »*, nuance son confrère Olivier Rangeon. Pas de quoi convaincre la psychologue Marie-Christine Gryson-Dejehansart pour qui ces expertises sont devenues *« des rapports de cent pages que plus personne ne lit… C'est comme si on avait supprimé cette traduction essentielle de la parole de l'enfant »*, regrette-t-elle avec un haussement d'épaules.

Plusieurs avocat·es de la défense d'Outreau estiment que ces procès ont remis la parole des enfants à la place qu'elles et ils jugent appropriée, c'est-à-dire au second plan. *« Les tribunaux écoutent davantage les personnes accusées*, assure ainsi Olivier Rangeon. *Policiers et magistrats s'interrogent davantage sur la parole des victimes, c'est plus équilibré. »* Son confrère Hervé Corbanesi est plus tranché et se réjouit : *« À Outreau, on a désacralisé la parole de l'enfant. »* Entre prudence et

4. Les Uaped sont des services hospitaliers où les enfants victimes de violences sont auditionné·es, dans un cadre sécurisé et rassurant, par des professionnel·les formé·es et en présence d'un·e médecin. Leur audition est filmée.

méfiance envers les victimes, il n'y a qu'un pas. Pour les associations de protection de l'enfance, l'ère post-Outreau l'a franchi.

Fallait-il vraiment «désacraliser» la parole des enfants? Avant Outreau, déjà, seuls 30 % des signalements de violences sexuelles sur mineur·es débouchaient sur un procès. Et à peine 10 % donnaient lieu à une condamnation. *«Outreau n'a rien eu d'exceptionnel*, soupire Léon Lef-Forster. *Un procès comme tant d'autres, où la parole des enfants a été balayée.»* Mais après, ce fut pire. Nathalie Mathieu, ex-coprésidente de la Ciivise, en est convaincue: *«L'affaire a renforcé l'idée qu'il ne faut pas croire les enfants.»* La psychologue Hélène Romano dispense des formations sur le recueil de la parole de l'enfant auprès d'enquêteur·ices, elle y entend souvent cette petite musique: *«Écouter les enfants, d'accord, mais… disent-ils la vérité?»* Dans les salles d'audience, Emmanuelle Piet, du CFCV, observe ce qu'elle appelle la *«réserve Outreau». «Aucun juge ne veut vivre le calvaire de Burgaud. Alors on dit que les enfants carencés mentent et sont dangereux pour les adultes.»*

- de 3 %
des plaintes pour viols sur une personne mineure aboutissent à une condamnation

Des avocat·es de la défense concèdent qu'après Outreau les enfants étaient perçu·es comme beaucoup moins crédibles et que les relaxes d'agresseurs au bénéfice du doute ont été nombreuses. L'affaire a, par exemple, ouvert un boulevard à la théorie du SAP, le syndrome d'aliénation parentale, qui voudrait qu'un·e enfant accuse son père ou sa mère parce qu'il ou elle aurait été manipulé·e par l'autre parent. Scientifiquement infondée et jugée irrecevable par les tribunaux depuis novembre 2017, cette théorie est pourtant encore régulièrement convoquée. *«C'est l'arme des avocats de pères violents. Ils décrivent des mères manipulatrices et brandissent la présomption d'innocence pour faire taire les victimes»*, observe Nathalie Mathieu.

L'autre échec d'Outreau est là. Alors que les plaintes pour viols sur mineur·es augmentent, les condamnations ne cessent de diminuer. Moins de 3 % des plaintes pour viols sur une personne mineure aboutissent à une condamnation, rappelle la Ciivise. *«Qu'on acquitte faute de preuve, c'est normal*, estime la psychologue Marie-Christine Gryson-Dejehansart, *mais ériger en système la méfiance envers les enfants, c'est le meilleur moyen de protéger n'importe quel agresseur.»*

Dans les affaires de violences sexuelles sur enfants, les preuves sont souvent rares. C'est donc parole contre parole. Et celle de l'enfant – qui ne dispose pas du vocabulaire de l'adulte pour décrire les faits subis – ne fait pas le poids. Le rapport de force est inégal. Comment des enfants pourraient-elles et ils affronter des adultes, a fortiori des géants de la rhétorique, à armes psychiques égales? *«S'ils ne se font pas entendre, c'est aussi qu'ils ont de mauvais avocats»*, ajoute sans ciller Hervé Corbanesi. Claire Brisset, Défenseure des enfants à l'époque du premier procès d'Outreau, fait remarquer: *«Les enfants ne sont pas solvables. Leur défense est rarement à la hauteur de celles des accusés qui peuvent payer.»* De plus, leurs procès offrent rarement à leurs avocat·es un retentissement médiatique. Ce deux poids, deux mesures se traduit aussi dans les indemnisations. Les enfants victimes d'Outreau ont reçu entre 15 et 30 000 euros d'indemnités. Les acquitté·es de 300 à 500 000 euros. *«À Outreau, dans cette cour d'assises transformée en foire d'empoigne, le constat était clair: les mineurs victimes sont trop peu protégés par notre système judiciaire*, énonce Claire Brisset. *Déjà blessés, les enfants d'Outreau sont ressortis de là encore plus meurtris.»*

Des professionnel·les interrogé·es (qui souhaitent garder l'anonymat) ont revu certain·es d'entre elles et eux et témoignent que beaucoup *«ne vont pas bien»*. Depuis 2008, Chérif Delay a été condamné une quinzaine de fois, notamment pour violences. *«J'ai été aspiré dans une spirale destructrice*, écrit-il dans son livre. *[…] Les adultes, dans ma tête, je les classais en deux catégories: ceux qui m'ont violé et ceux qui m'ont traité de menteur. Pendant longtemps, je n'ai pas pu imaginer un monde adulte qui ne me soit pas hostile.»*

UNE JUSTICE QUI RESPECTERAIT LES ENFANTS

En France, quand un·e enfant dénonce un·e adulte, ses droits, dont celui à la justice, peuvent devenir très fragiles. Dans les pays scandinaves, des Barnahus (maisons de l'enfant) accueillent les victimes mineures dans des lieux pensés pour elles. Une seule audition, filmée, est menée par des professionnel·les formé·es, avec des psychologues sur place et des expertises réalisées dans un cadre protecteur. En France, des pistes existent: généraliser le droit des enfants à avoir un avocat dès le début de la procédure, consulter systématiquement les enregistrements en audience, imposer une déontologie de retenue aux avocat·es, prévoir une pièce attenante à l'audience où les enfants pourraient se retirer.

Les 82 préconisations émises par La Ciivise en 2023 vont dans ce sens. Outre le fait que la plupart de ces recommandations destinées à protéger les enfants sont restées lettre morte, cinq avocat·es de la défense d'Outreau en ont qualifié certaines *«d'une extrême dangerosité»*[5]. Notamment celle invitant à *«prévoir, dans la loi, le retrait systématique de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour violences sexuelles contre son enfant»*.

Pendant ce temps, les affaires Le Scouarnec, Bétharram et d'autres hurlent la réalité d'une violence sexuelle systémique sur les enfants. Chaque année en France, d'après la Ciivise, 160 000 mineur·es sont victimes de violences sexuelles, soit un·e toutes les 3 minutes environ. Jusqu'à quand le déni? ●

5. Dans une tribune portant sur les premières préconisations de la Ciivise, parue le 16 novembre 2021 dans l'hebdomadaire *Marianne*.

« CE QUE LE GRAND PUBLIC A RETENU, C'EST QUE LES ENFANTS ÉTAIENT COUPABLES CAR ILS AVAIENT ENVOYÉ À TORT DES ADULTES EN PRISON. ET AUJOURD'HUI ENCORE, CETTE IDÉE D'UNE PAROLE EMPOISONNÉE DE L'ENFANT CONTINUE À INFUSER. »

Nathalie Mathieu, ex-coprésidente de la Ciivise